

Indivision  
81 Avenue Saint-Michel  
82360 LAMAGISTÈRE

MONTAUBAN, le mercredi 21 août 2024

Nos Références : 15356

**Objet : Dossier de diagnostics techniques**

Monsieur, madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

Le dossier relatif aux diagnostics techniques immobiliers effectués dans le bien désigné ci-dessous :

**Adresse du bien :**

**81 avenue Saint-Michel  
82360 LAMAGISTÈRE**

**Il est rappelé qu'il appartient au propriétaire, à réception du rapport, de vérifier l'exactitude des mentions concernant la matérialité et la composition des lieux ainsi que de s'assurer que la totalité des pièces composant l'immeuble a été examinée et de signaler tout manquement.**

Nous restons à votre disposition pour toute information ou action complémentaire.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, monsieur et madame, l'expression de nos salutations distinguées.

**CME Expertises**

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 15356

Le 20/08/2024



Bien : Maison individuelle  
Adresse : 81 avenue Saint-Michel  
82360 LAMAGISTÈRE  
Référence Cadastre : C 443

PROPRIETAIRE

DEMANDEUR

Maître MATTAR Rafaël  
60 Avenue Victor Hugo  
82200 MOISSAC

Date de visite : 19/08/2024

Opérateur de repérage :

## NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 15356

*Ce document ne peut être annexé seul à un acte authentique*

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : **Maison individuelle**  
 Nombre de pièces : 5  
 Adresse : **81 avenue Saint-Michel**  
**82360 LAMAGISTÈRE**  
 Propriétaire : **Indivision**

Réf. Cadastre : **C 443**  
 Bâti : **Oui** Mitoyenneté : **Oui**  
 Date du permis de construire : **Non communiqué**  
 Date de construction : **1930**

### ÉTAT DU BATIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

**Absence d'indice d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles**

### CONSTAT AMIANTE

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

### EXPOSITION AU PLOMB

**Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence et Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.**

### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

#### Consommations énergétiques

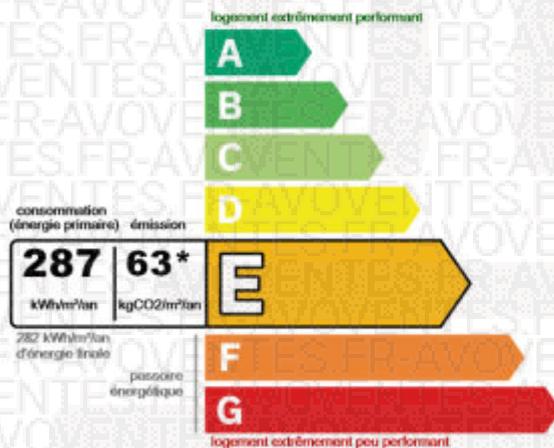
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation conventionnelle : **287 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an**

#### Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : **63 kg<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an**



### DIAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ

**L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).**

### DIAGNOSTIC GAZ

**L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais**

## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du bien : <b>Maison individuelle</b>	Descriptif du bien : <b>Maison de ville en R+1 (combles à l'étage) sur terre-plein, mitoyenne sur deux côtés avec jardin et dépendances non attenante sur l'arrière.</b>
Adresse : <b>81 avenue Saint-Michel 82360 LAMAGISTÈRE</b>	Encombrement constaté : <b>L'habitation présente de nombreux encombrants ne permettant pas le contrôle total des ouvrages et parties d'ouvrages à sonder.</b>
Nombre de Pièces : <b>5</b>	Situation du bien :
Référence Cadastre : <b>C 443</b>	Etage : <b>R+1 (combles à l'étage)</b>
Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.	Mitoyenneté : <b>OUI</b> Bâti : <b>OUI</b>
	Document(s) joint(s) : <b>Néant</b>

### B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Maître MATTAR Rafaël**  
 Qualité : **Avocat**  
 Adresse : **60 Avenue Victor Hugo  
 82200 MOISSAC**

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **La propriétaire**

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom :  
 Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL CME Expertises**  
 Adresse : **29 Rue Voltaire 82000 MONTAUBAN**  
 N° siret : **499 001 527 00047**  
 N° certificat de qualification : **C2474**  
 Date d'obtention : **23/07/2022**  
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **Qualixpert**

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA Assurance**

N° de contrat d'assurance : **11174779004**

Date de validité du contrat d'assurance : **01/01/2025**

<b>D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :</b>			
<b>Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)</b>	<b>Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)</b>	<b>Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *</b>	<b>Commentaires</b>
<b>RDC</b>			
<b>Entrée</b> 	Porte Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce encombrée
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Chape ciment Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plinthes (Toutes zones) - Ciment Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte Ouvrant + Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte Chambranle (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte Embrasure (B) - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs Soubassement (Toutes zones) - Toile de jute	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte Chambranle (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte Embrasure (B) - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte Ouvrant + Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte Ouvrant + Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte Ouvrant + Dormant (D) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
Porte Ouvrant + Dormant (D) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles		
<b>Séjour</b> 	Murs (Toutes zones) - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce très encombrée
	Plinthes (Toutes zones) - Céramique	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Ouvrant + Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Volets (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Chape ciment Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Ouvrant + Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
Fenêtre Volets (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles		
<b>Chambre 1</b> 	Porte Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce encombrée
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Ouvrant + Dormant (D) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Volets (D) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
<b>Chambre 2</b> 	Porte Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce peu encombrée
	Fenêtre Ouvrant + Dormant (D) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Volets (D) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Chape ciment Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plinthes (Toutes zones) - Céramique	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
<b>Salle à Manger</b> 	Porte Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce encombrée
	Fenêtre Ouvrant + Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Volets (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Chape ciment Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plinthes (Toutes zones) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
<b>Cuisine</b> 	Porte Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce encombrée
	Porte-fenêtre Ouvrant + Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Ouvrant + Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte Ouvrant + Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Placard Ouvrant + Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plafond - Bois Lasure	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Chape ciment Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Papier peint et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plinthes (Toutes zones) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte Ouvrant + Dormant (D) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
<b>Réserve</b> 	Murs (Toutes zones) - Enduit Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce encombrée
	Porte Ouvrant + Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte Ouvrant + Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plafond - Plancher bois Carton	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Briques de terre cuites	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
<b>Réduit n°1</b> 	Porte Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce très encombrée
	Porte Ouvrant + Dormant (D) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plafond - Plancher bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Chape ciment	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Crépis ciment Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Ouvrant + Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Volets (C) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
<b>Réduit n°2</b>	Porte Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce encombrée
	Porte Ouvrant + Dormant (D) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plafond - Plancher bois Panneaux PVC	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
<b>Verrière</b> 	Porte-fenêtre Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce très encombrée
	Fenêtre Ouvrant + Dormant (D) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plafond - Charpente apparente bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Chape ciment	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Crépis ciment Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte-fenêtre Volets (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte-fenêtre Ouvrant + Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte-fenêtre Volets (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte-fenêtre Ouvrant + Dormant (C) - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte-fenêtre Ouvrant + Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte-fenêtre Ouvrant + Dormant (D) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte-fenêtre Ouvrant + Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Volets (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Volets (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Ouvrant + Dormant (C) - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre Ouvrant + Dormant (C) - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte-fenêtre Ouvrant + Dormant (D) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
<b>Chambre 3</b> 	Porte Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce peu encombrée
	Porte Ouvrant + Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte-fenêtre Volets (D) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte-fenêtre Ouvrant + Dormant (D) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plafond - Bois Lasure	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Chape ciment Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plinthes (Toutes zones) - Céramique	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
<b>Dégagement</b> 	Porte Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce peu encombrée
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Chape ciment Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plinthes (Toutes zones) - Céramique	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte Ouvrant + Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte Ouvrant + Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte-fenêtre Ouvrant + Dormant (D) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
<b>WC</b>	Porte Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce peu encombrée
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Chape ciment Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plinthes (Toutes zones) - Céramique	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Ouvrant + Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
<b>SdB</b> 	Porte Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce très encombrée
	Fenêtre Ouvrant + Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Chape ciment Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Crépis ciment Peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plinthes (Toutes zones) - Céramique	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
<b>Garage</b>	Porte Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce très encombrée
	Porte Ouvrant + Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plafond - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Chape ciment Briques de terre cuites	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Maçonnerie brute	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
<b>Atelier</b> 	Porte Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce très encombrée
	Porte Ouvrant + Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plafond - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Chape ciment Briques de terre cuites	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Enduits Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Porte Ouvrant + Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Ouvrant + Dormant (C) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Volets (C) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
<b>Abris</b> 	Porte Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce très encombrée
	Porte Ouvrant + Dormant (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plafond - Charpente apparente bois Plaques métallique	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Chape ciment	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Maçonnerie brute	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Fenêtre Ouvrant + Dormant (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
Fenêtre Volets (A) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles		
<b>RdC extérieur</b>			
<b>Dépendance légère type volière, abris...</b> 	Plafond - Métal Plaques métallique	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce très encombrée
	Plafond - Charpente apparente bois Plaques métallique	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Chape ciment	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Maçonnerie brute	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plafond - Charpente apparente bois Plaques Fibrociment	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Grillage	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
<b>1er</b>			
<b>Combles</b> 	Fenêtre Volets (B) - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	Pièce très encombrée
	Plafond - Charpente apparente bois	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Plancher (Sol) - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	
	Murs (Toutes zones) - Maçonnerie brute	Absence d'indices d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles	

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

**E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION**

Néant

**F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION**

Face des ouvrages bois en contact avec la maçonnerie - impossibilité technique d'accès sans dépose ou destruction

Contre parement des soubassements bois - impossibilité technique d'accès sans dépose ou destruction

La sous-face et la structure porteuse du plancher en rez de chaussée n'a pas pu être visitée (voir descriptif), impossibilité technique d'accès sans dépose ou destruction.

Poteaux raidisseurs des murs et cloisons noyés dans la maçonnerie et non accessibles.

La structure porteuse des combles n'a pas pu être visitée dans les pièces ou la finition des plafonds la rend inaccessible par encoffrement de structure (voir descriptif).

L'état de friche en périphérie du bâti ne permet pas un contrôle total des parties cellulosiques à inspecter.

L'examen porte sur les ouvrages et parties d'ouvrages visibles et accessibles sans dépose ou destruction d'éléments gênants à leur accès, sans déplacement de mobiliers ou stockages divers dans les locaux à contrôler. Nous restons à la disposition du propriétaire ou du donneur d'ordre pour un contrôle sur ces éléments après le retrait des encombrants.

**G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES**

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

## H CONSTATATIONS DIVERSES

### Indice d'infestation d'agents de dégradations biologiques du bois

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

## RESULTATS

**Absence d'indice d'infestation de termites sur les éléments visibles et accessibles**

## NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **18/02/2025**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

## CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur  
**SARL CME EXPERTISES**

29 rue Voltaire

82000 MONTAUBAN

Tél. 05 63 20 58 95

cme.expertises@orange.fr  
09 70 32 40 31



Référence : 15356 T  
Fait à : **MONTAUBAN** le : **19/08/2024**  
Visite effectuée le : **19/08/2024**  
Durée de la visite : **2 h 45 min**  
Nom du responsable :

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

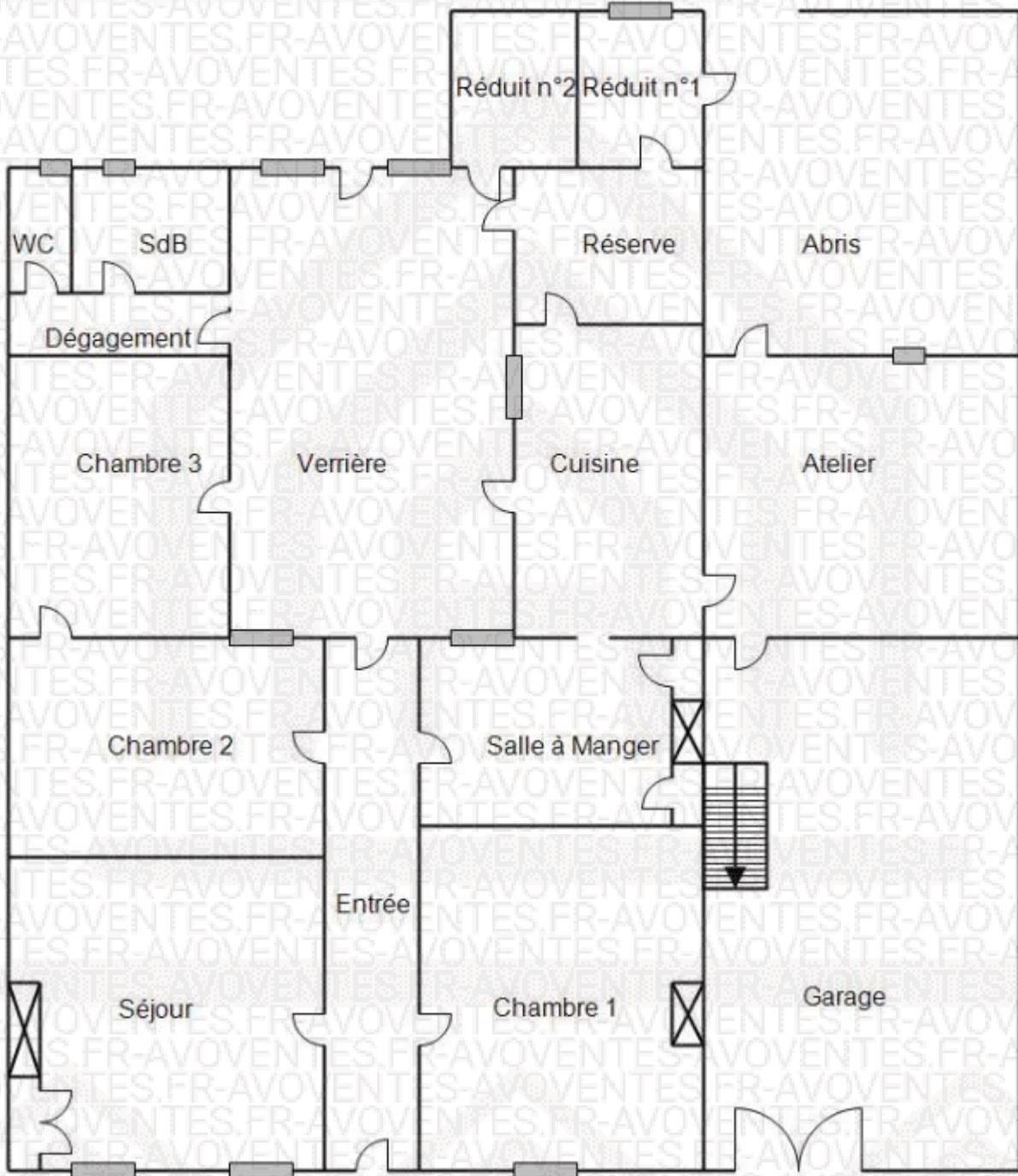
NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

15356 T

8/9

**DOCUMENTS ANNEXES**

**RdC**



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;

Arrêté du 12 décembre 2012 ; Arrêté du 26 Juin 2013

### A INFORMATIONS GENERALES

#### A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Maison individuelle**  
 Cat. du bâtiment : **Habitation (Maisons individuelles)** Propriété de : **SAVOVENTES.FR**  
 Nombre de Locaux : **5**  
 Etage : **R+1 (combles à l'étage)**  
 Référence Cadastre : **C 443**  
 Date du Permis de Construire : **Non communiqué**  
 Adresse : **81 avenue Saint-Michel**  
**82360 LAMAGISTÈRE**

#### A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : **Maître MATTAR Rafaël** Documents fournis : **Néant**  
 Adresse : **60 Avenue Victor Hugo**  
**82200 MOISSAC** Moyens mis à disposition : **Néant**  
 Qualité : **Avocat**

#### A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : **15356 A** Date d'émission du rapport : **19/08/2024**  
 Le repérage a été réalisé le : **19/08/2024** Accompagnateur : **La propriétaire**  
 Par : **SAVOVENTES.FR** Laboratoire d'Analyses : **ITGA**  
 N° certificat de qualification : **C2474** Adresse laboratoire : **Parc Edonia, Bat. R, CS**  
**66862 Rue de la terre Adélie**  
**35768 SAINT-GRÉGOIRE**  
**CEDEX**  
 Date d'obtention : **23/10/2022** Numéro d'accréditation : **1-1029**  
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **Qualixpert** Organisme d'assurance professionnelle : **AXA Assurance**  
 Date de commande : **26/07/2024** Adresse assurance : **SAVOVENTES.FR**  
 N° de contrat d'assurance : **11174779004**  
 Date de validité : **01/01/2025**

### B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise **SARL CME EXPERTISES**  
 29 rue Voltaire  
 82000 MONTAUBAN  
 Tel. 05 63 20 58 96  
 05 63 20 58 96  
 05 63 20 58 96  
**Date d'établissement du rapport : 19/08/2024**  
**Fait à MONTAUBAN le 19/08/2024**  
**Cabinet : CME Expertises**  
**Nom du responsable : SAVOVENTES.FR**

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

15356 A

1/25

**C SOMMAIRE**

**INFORMATIONS GENERALES.....1**

DESIGNATION DU BATIMENT.....1

DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....1

EXECUTION DE LA MISSION.....1

**CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....1**

**SOMMAIRE.....2**

**CONCLUSION(S).....3**

LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....3

LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....3

**PROGRAMME DE REPERAGE.....4**

LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....4

LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....4

**CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....5**

**RAPPORTS PRECEDENTS.....5**

**RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....5**

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION.....6

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE.....8

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....11

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE.....11

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....11

COMMENTAIRES.....11

**ELEMENTS D'INFORMATION.....12**

**ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION.....13**

**ANNEXE 2 – CROQUIS.....16**

**ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS.....17**

**ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....22**

**ATTESTATION(S).....24**

Amiante

## D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Méthode	Etat de dégradation	Photo
6	Cuisine	RDC	Soubassement	Voir croquis	Amlante ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Hotte aspirante	Voir croquis	Amlante ciment	B	Jugement personnel	Matériaux dégradé	
15	Garage	RDC	Conduit horizontal	Voir croquis	Amlante ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
19	Dépendance légère type volière, abris...	RdC extérieur	Plafond (pour partie)	Plafond	Amlante ciment	B	Jugement personnel	Matériaux dégradé	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

### → Recommandation(s) au propriétaire

#### EP - Evaluation périodique

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
6	Cuisine	RDC	Soubassement	Voir croquis	Amlante ciment
			Hotte aspirante	Voir croquis	Amlante ciment
15	Garage	RDC	Conduit horizontal	Voir croquis	Amlante ciment

#### AC1 - Action corrective de premier niveau

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
19	Dépendance légère type volière, abris...	RdC extérieur	Plafond (pour partie)	Plafond	Amlante ciment

#### Liste des locaux non visités et justification

Aucun

#### Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

Amiante

## E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ( Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Éléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

## F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 19/08/2024

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

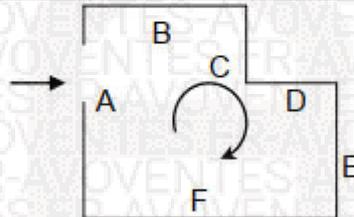
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

## H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

**LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION**

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée 	RDC	OUI	
2	Séjour 	RDC	OUI	
3	Chambre 1 	RDC	OUI	
4	Chambre 2 	RDC	OUI	
5	Salle à Manger 	RDC	OUI	
6	Cuisine 	RDC	OUI	
7	Réserve 	RDC	OUI	
8	Réduit n°1 	RDC	OUI	
9	Réduit n°2	RDC	OUI	

Amiante

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
10	Verrière 	RDC	OUI	
11	Chambre 3 	RDC	OUI	
12	Dégagement 	RDC	OUI	
13	WC 	RDC	OUI	
14	SdB 	RDC	OUI	
15	Garage 	RDC	OUI	
16	Atelier 	RDC	OUI	
17	Abris 	RDC	OUI	
18	Combles 	1er	OUI	

Amiante

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
19	Dépendance légère type volière, abris... 	RdC extérieur	OUI	

**DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
1	Entrée	RDC	Porte - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Chape ciment - Carrelage
			Murs	Toutes zones	Plâtre - Papier peint
			Plinthes	Toutes zones	Ciment - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	B	Bois - Peinture
			Porte - Chambranle	B	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	B	Plâtre - Papier peint
			Murs - Soubassement	Toutes zones	Toile de jute
			Porte - Chambranle	B	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	B	Plâtre - Papier peint
			Porte - Ouvrant + Dormant	B	Bois - Peinture
Porte - Ouvrant + Dormant	C	Bois - Peinture			
Porte - Ouvrant + Dormant	D	Bois - Peinture			
Porte - Ouvrant + Dormant	D	Bois - Peinture			
2	Séjour	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Céramique
			Fenêtre - Ouvrant + Dormant	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	B	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Chape ciment - Carrelage
			Porte - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant + Dormant	B	Bois - Peinture
3	Chambre 1	RDC	Fenêtre - Volets	B	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Plancher bois
			Fenêtre - Ouvrant + Dormant	D	Bois - Peinture
4	Chambre 2	RDC	Fenêtre - Volets	D	Bois - Peinture
			Murs	Toutes zones	Plâtre - Papier peint
			Plinthes	Toutes zones	Céramique
			Porte - Ouvrant + Dormant	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant + Dormant	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	D	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Chape ciment - Carrelage
5	Salle à Manger	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant + Dormant	B	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Chape ciment - Carrelage
			Murs	Toutes zones	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	B	Bois - Peinture
			Placard - Ouvrant + Dormant	C	Bois - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
6	Cuisine	RDC	Placard - Ouvrant + Dormant	C	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Ouvrant + Dormant	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant + Dormant	B	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	C	Bois - Peinture
			Placard - Ouvrant + Dormant	C	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Lasure
			Plancher	Sol	Chape ciment - Carrelage
			Murs	Toutes zones	Plâtre - Papier peint et faïence
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
7	Réserve	RDC	Porte - Ouvrant + Dormant	D	Bois - Peinture
			Murs	Toutes zones	Enduit - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	B	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	C	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plancher bois - Carton
			Plancher	Sol	Briques de terre cuites
			Porte - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
8	Réduit n°1	RDC	Porte - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	D	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plancher bois - Peinture
			Plancher	Sol	Chape ciment
			Murs	Toutes zones	Crépis ciment - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant + Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
9	Réduit n°2	RDC	Porte - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	D	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plancher bois - Panneaux PVC
			Plancher	Sol	Tomettes
			Murs	Toutes zones	Plâtre - Peinture
10	Verrière	RDC	Porte-fenêtre - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant + Dormant	D	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Charpente apparente bois - Peinture
			Plancher	Sol	Chape ciment
			Murs	Toutes zones	Crépis ciment - Peinture
			Porte-fenêtre - Volets	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Ouvrant + Dormant	B	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Volets	B	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Ouvrant + Dormant	C	Métal - Peinture
			Porte-fenêtre - Ouvrant + Dormant	B	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Ouvrant + Dormant	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Ouvrant + Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant + Dormant	C	Métal - Peinture
Fenêtre - Ouvrant + Dormant	C	Métal - Peinture			
11	Chambre 3	RDC	Porte - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Volets	D	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Ouvrant + Dormant	D	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Lasure
			Plancher	Sol	Chape ciment - Carrelage

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Murs	Toutes zones	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Céramique
12	Dégagement	RDC	Porte - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Chape ciment - Carrelage
			Murs	Toutes zones	Plâtre - Papier peint
			Plinthes	Toutes zones	Céramique
			Porte - Ouvrant + Dormant	C	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Ouvrant + Dormant	D	Bois - Peinture
13	WC	RDC	Porte - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Chape ciment - Carrelage
			Murs	Toutes zones	Plâtre - Papier peint
			Plinthes	Toutes zones	Céramique
14	SdB	RDC	Fenêtre - Ouvrant + Dormant	C	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant + Dormant	C	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Chape ciment - Carrelage
			Murs	Toutes zones	Crépis ciment - Peinture et faïence
15	Garage	RDC	Plinthes	Toutes zones	Céramique
			Plafond	Plafond	Plancher bois
			Plancher	Sol	Chape ciment - Briques de terre cuites
			Murs	Toutes zones	Maçonnerie brute
			Porte - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	C	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	B	Bois - Peinture
16	Atelier	RDC	Plafond	Plafond	Plancher bois
			Plancher	Sol	Chape ciment - Briques de terre cuites
			Murs	Toutes zones	Enduits - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant + Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	B	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Charpente apparente bois - Plaques métallique
17	Abris	RDC	Plancher	Sol	Chape ciment
			Murs	Toutes zones	Maçonnerie brute
			Fenêtre - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant + Dormant	B	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Charpente apparente bois - Plaques métallique
18	Combles	1er	Plafond	Plafond	Charpente apparente bois
			Plancher	Sol	Plancher bois
			Murs	Toutes zones	Maçonnerie brute
			Fenêtre - Volets	B	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Métal - Plaques métallique
19	Dépendance légère type volière, abris...	RdC extérieur	Plafond	Plafond	Charpente apparente bois - Plaques métallique
			Plancher	Sol	Chape ciment
			Murs	Toutes zones	Maçonnerie brute
			Murs	Toutes zones	Grillage

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR**

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Hors champ d'investigation*	Présence	Critère de décision	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
6	Cuisine	RDC	Soubassement	Voir croquis	Amiante ciment	B		A	Jugement personnel	MND	EP
			Hotte aspirante	Voir croquis	Amiante ciment	B		A	Jugement personnel	MD	EP
15	Garage	RDC	Conduit horizontal	Voir croquis	Amiante ciment	B		A	Jugement personnel	MND	EP
19	Dépendance légère type volière, abris...	RdC extérieur	Plafond (pour partie)	Plafond	Amiante ciment	B		A	Jugement personnel	MD	AC1

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

Néant

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS**

Néant

**LEGENDE**

<b>Présence</b>	<b>A</b> : Amiante	<b>N</b> : Non Amianté	<b>a?</b> : Probabilité de présence d'Amiante
<b>Etat de dégradation des Matériaux</b>	<b>F, C, FP</b>	<b>BE</b> : Bon état	<b>DL</b> : Dégradations locales
	<b>Autres matériaux</b>	<b>MND</b> : Matériau(x) non dégradé(s)	<b>MD</b> : Matériau(x) dégradé(s)
<b>Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)</b>	<b>1</b>	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	<b>2</b>	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	<b>3</b>	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
<b>Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)</b>	<b>EP</b>	Evaluation périodique	
	<b>AC1</b>	Action corrective de premier niveau	
	<b>AC2</b>	Action corrective de second niveau	

**COMMENTAIRES**

Néant

**« Evaluation périodique »**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

#### « Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

**Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.**

**Cette action corrective de premier niveau consiste à :**

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

## I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation de fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

**ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION**

**ELEMENT : Conduit horizontal**

<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Pièce ou local</b>
	15356	RDC - Garage
<b>Matériau</b>	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b>
Amiante ciment		
<b>Localisation</b>	<b>Résultat</b>	
Conduit horizontal - Voir croquis	Présence d'amiante	
<b>Résultat de la grille d'évaluation</b>		
Evaluation périodique		
<b>Commentaires</b>		
Selon liste de l'INRS ED 1475		
<b>Emplacement</b>		



Amiante

<b>ELEMENT : Plafond (pour partie)</b>		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
	15356	RdC extérieur - Dépendance légère type volière, abris...
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		
Localisation		Résultat
Plafond (pour partie) - Plafond		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Action Corrective de 1er niveau		
Commentaires		
Selon liste de l'INRS ED 1475		
Emplacement		
		

<b>ELEMENT : Soubassement</b>		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
	15356	RDC - Cuisine
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		
Localisation		Résultat
Soubassement - Voir croquis		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Commentaires		
Selon liste de l'INRS ED 1475		
Emplacement		
		

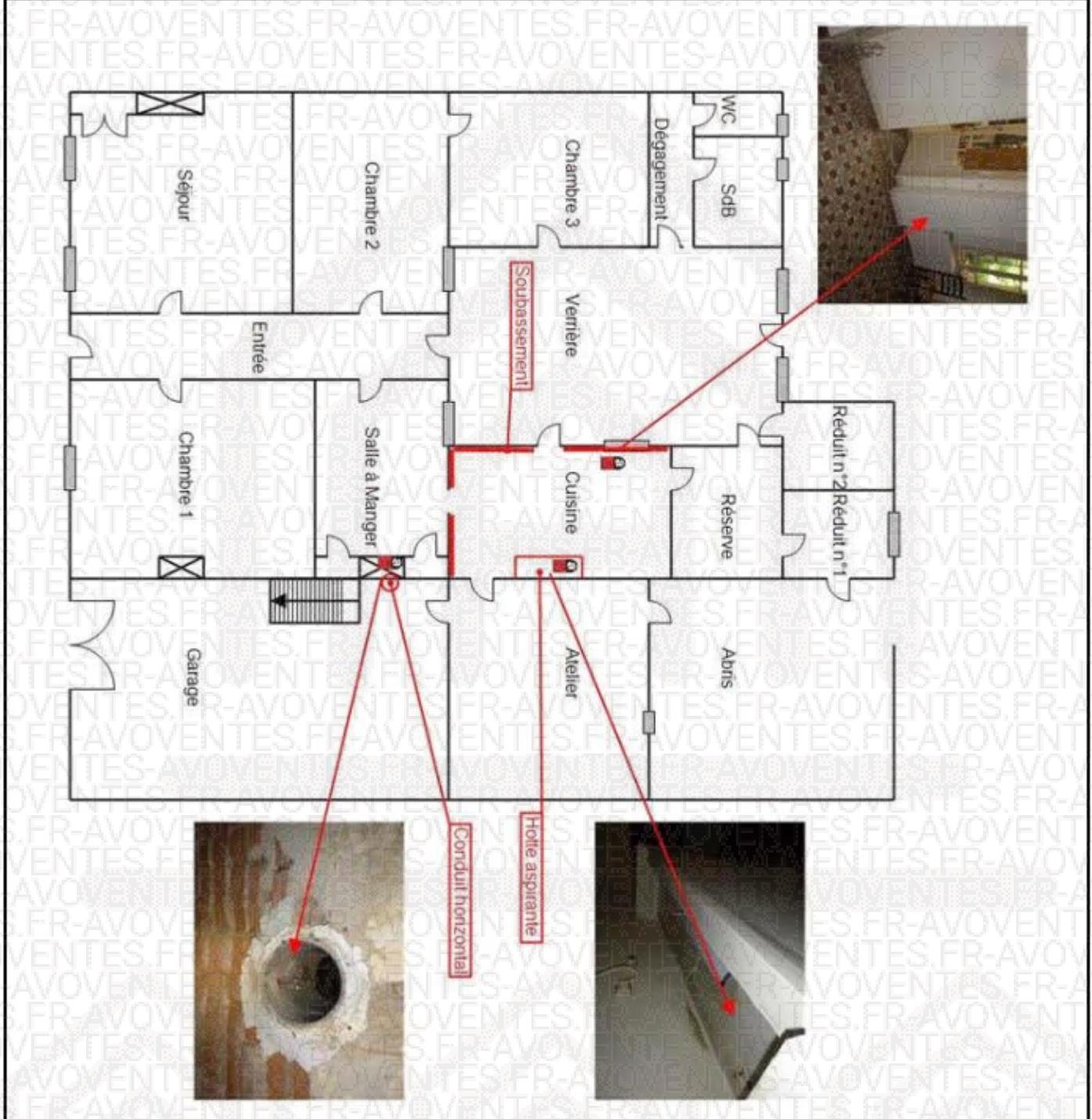
Amiante

<b>ELEMENT : Hotte aspirante</b>		
<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Pièce ou local</b>
	15356	RDC - Cuisine
<b>Matériau</b>	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b>
Amiante ciment		
<b>Localisation</b>	<b>Résultat</b>	
Hotte aspirante - Voir croquis	Présence d'amiante	
<b>Résultat de la grille d'évaluation</b>		
Evaluation périodique		
<b>Commentaires</b>		
Selon liste de l'INRS ED 1475		
<b>Emplacement</b>		
		

Amiante

**ANNEXE 2 – CROQUIS**

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : 81 avenue Saint-Michel 82360 LAMAGISTÈRE	
N° dossier :	15356			Bâtiment – Niveau : Rdc	
N° planche :	1/1	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du croquis: Cabinet de diagnostics					



Amiante

**ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS**

**EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B**

**En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1 <sup>er</sup> niveau
AC2	Action corrective de 2 <sup>nd</sup> niveau

**« Evaluation périodique »**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

**Cette évaluation périodique consiste à :**

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

**« Action corrective de premier niveau »**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

**Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.**

**Cette action corrective de premier niveau consiste à :**

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

**« Action corrective de second niveau »**

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

**Cette action corrective de second niveau consiste à :**

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

Amiante

**EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1**

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	15356 A
Date de l'évaluation	19/08/2024
Bâtiment	Maison individuelle 81 avenue Saint-Michel 82360 LAMAGISTÈRE
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Cuisine
Elément	Soubassement
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Voir croquis
Destination déclarée du local	Cuisine
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1	
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2	
		Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2		

Amiante

**EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2**

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	15356 A
Date de l'évaluation	19/08/2024
Bâtiment	Maison individuelle 81 avenue Saint-Michel 82360 LAMAGISTÈRE
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Cuisine
Elément	Hotte aspirante
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Voir croquis
Destination déclarée du local	Cuisine
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>	Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Amiante

**EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 3**

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	15356 A
Date de l'évaluation	19/08/2024
Bâtiment	Maison individuelle 81 avenue Saint-Michel 82360 LAMAGISTÈRE
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Garage
Elément	Conduit horizontal
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Voir croquis
Destination déclarée du local	Garage
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2	

Amiante

**EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 4**

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	15356 A
Date de l'évaluation	19/08/2024
Bâtiment	Maison individuelle 81 avenue Saint-Michel 82360 LAMAGISTÈRE
Etage	RdC extérieur
Pièce ou zone homogène	Dépendance légère type volière, abris...
Elément	Plafond (pour partie)
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Dépendance légère type volière, abris...
Recommandation	Action Corrective de 1er niveau

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>	Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input checked="" type="checkbox"/>	AC1	
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2	
	Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2		

Amiante

## ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

*Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)*

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre de mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr).

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

#### a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec

apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

**b. Apport en déchèterie**

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

**c. Filières d'élimination des déchets**

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

**d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante**

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

**e. Traçabilité**

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

**ATTESTATION(S)**

**Voire Assurance**

► RCE PRESTATAIRES



**Assurance et Banque**

**ATTESTATION**

**COURTIER**

**ARCOS**

16 AVENUE CHARLES DE GAULLE

31130 BALMA

Tél : 05 61 83 29 13

Email : ASSURANCE@ARCOS-SOLUTION.COM

Portefeuille : 0201627584

SARL CME EXPERTISES  
29 RUE VOLTAIRE  
82000 MONTAUBAN FR

**Vos références :**

Contrat n° 11174779004

Client n° 0808887320

AXA France IARD, atteste que :

SARL CME EXPERTISES  
29 RUE VOLTAIRE  
82000 MONTAUBAN

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 11174779004 ayant pris effet le 01/01/2024 ; Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incombent du fait de l'exercice des activités suivantes

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS relevant du Dossier de Diagnostic technique (DDT)**

**Diagnostic amiante avant travaux ou démolition**

**Recherche de plomb avant travaux**

**Diagnostic état parasitaire**

**Loi Carrez**

**Prêts conventionnés, prêt à taux zéro, normes habitabilité**

**Diagnostic technique SRU**

**Diagnostic métrage habitable Loi BOUTIN**

**Diagnostic Eco prêt**

**Diagnostic Technique Global (DTG)**

**AUDIT ENERGETIQUE réalisé dans le cadre de la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22/08/2021 ;**

**A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATIONS DE LOUAGE D'OUVRAGE OU DE MAITRISE D'ŒUVRE RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE.**

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2024 au 01/01/2025 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 792 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92227 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre.

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 222 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

V1

Amiante

## CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat N° C2474



CAVOVENTES.FR

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

<b>Diagnostic de performance énergétique individuel</b>	Certificat valable Du 29/04/2023 au 29/04/2030	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.
<b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>	Certificat valable Du 23/07/2022 au 22/07/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine</b>	Certificat valable Du 23/07/2022 au 22/07/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures de gaz</b>	Certificat valable Du 12/09/2022 au 11/09/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Amiante avec mention</b>	Certificat valable Du 23/10/2022 au 22/10/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures d'électricité</b>	Certificat valable Du 19/11/2023 au 18/11/2030	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 01 juillet 2024

Directrice Administrative

PA CAVOVENTES.FR



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.  
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com).

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 12 rue Dorel • 81100 Castelnau  
Tél. : 05 83 73 05 13 • [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com)  
SAS au capital de 1000 euros - APE 7120B - RCS Castelnau SIRET 4107 037 832 00018

Amiante

## CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

### A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

### B Objet du CREP

<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente
<input type="checkbox"/> Occupées	<input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location
Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble	<input type="checkbox"/> Avant travaux

### C Adresse du bien

81 avenue Saint-Michel  
82360 LAMAGISTÈRE

### D Propriétaire

Nom :

### E Commanditaire de la mission

Nom : Maître MATTAR Rafaël  
Qualité : Avocat

Adresse : 60 Avenue Victor Hugo  
82200 MOISSAC

### F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : RMD Instruments  
Modèle de l'appareil : Protec LPA1  
N° de série : 2325

Nature du radionucléide : Cobalt 57  
Date du dernier chargement de la source : 03/01/2023  
Activité de la source à cette date : 444

### G Dates et validité du constat

N° Constat : 15356 P  
Date du constat : 19/08/2024

Date du rapport : 19/08/2024  
Date limite de validité : 18/08/2025

### H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
152	6	3,95 %	107	70,39 %	1	0,66 %	21	13,82 %	17	11,18 %

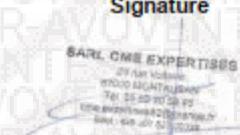
**Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence**

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

**Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.**

En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

### I Auteur du constat

<p>Signature</p>  <p>SARL CME EXPERTISES 27 rue Voltaire 82000 MOISSAC Tel : 05 63 20 58 95 05 63 20 58 95 05 63 20 58 95</p>	<p>Cabinet : CME Expertises Nom du responsable : Nom du diagnostiqueur : Organisme d'assurance : AXA Assurance Police : 11174779004</p>
--	---

## SOMMAIRE

### PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP .....	1
OBJET DU CREP .....	1
ADRESSE DU BIEN .....	1
PROPRIETAIRE .....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION .....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X .....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT .....	1
CONCLUSION .....	1
AUTEUR DU CONSTAT .....	1

### RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES .....

ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB .....	3
- ARTICLES L. 1334-5 A L. 1334-10 ET R. 1334-10 A R. 1334-12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE .....	3

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION .....

L'AUTEUR DU CONSTAT .....	3
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) .....	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL .....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL .....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION .....	3
OCCUPATION DU BIEN .....	3
LISTE DES LOCAUX VISITES .....	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES .....	4

### METHODOLOGIE EMPLOYEE .....

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X .....	4
STRATEGIE DE MESURAGE .....	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE .....	5

### PRESENTATION DES RESULTATS .....

### CROQUIS .....

### RESULTATS DES MESURES .....

### COMMENTAIRES .....

### LES SITUATIONS DE RISQUE .....

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE .....	16
---	----

### OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES .....

### ANNEXES .....

NOTICE D'INFORMATION .....	17
ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB .....	21

## 1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb  
- Articles L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du code de la santé publique

## 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

### 2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **Qualixpert**,  
Numéro de Certification de qualification : **C2480**  
Date d'obtention : **25/12/2022**

### 2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Déclaration ASN (DGSNR) : **T820219** Date d'autorisation : **16/01/2023**  
Nom du titulaire : **CME Expertises**

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) :

### 2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabricant de l'étalon : **GRETAGMABETH** Concentration : **1 mg/cm<sup>2</sup>**  
N° NIST de l'étalon : **2573** Incertitude : **0,04 mg/cm<sup>2</sup>**

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
En début du CREP	1	19/08/2024	1
En fin du CREP	255	19/08/2024	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

### 2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **NC** Coordonnées : **NC**  
Nom du contact : **NC**

### 2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **1930** Nombre de cages d'escalier : **0**  
Nombre de bâtiments : **1** Nombre de niveaux : **2**

### 2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **81 avenue Saint-Michel** Destination du bâtiment : **Habitation (Maisons individuelles)**  
**82360 LAMAGISTÈRE**  
Type : **Maison individuelle**  
Nombre de Pièces : **5**  
Référence Cadastre : **C 443**

### 2.7 Occupation du bien

L'occupant est :  Propriétaire  
 Locataire  
 Sans objet, le bien est vacant  
Nom de l'occupant si différent du propriétaire :  
Nom :

### 2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
----	-------	-------

1	Entrée	RDC
2	Séjour	RDC
3	Chambre 1	RDC
4	Chambre 2	RDC
5	Salle à Manger	RDC
6	Cuisine	RDC
7	Réserve	RDC
8	Réduit n°1	RDC
9	Réduit n°2	RDC
10	Verrière	RDC
11	Chambre 3	RDC
12	Dégagement	RDC
13	WC	RDC
14	SdB	RDC
15	Garage	RDC
16	Atelier	RDC
17	Abris	RDC
18	Combles	1er
19	Dépendance légère type volière, abris...	RdC extérieur

## 2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

## 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en  $mg/cm^2$ .

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb :  $1 mg/cm^2$

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré ( $1 mg/cm^2$ ) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré ( $1 mg/cm^2$ ) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré ( $1 mg/cm^2$ ), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

### 3.3 Recours a l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

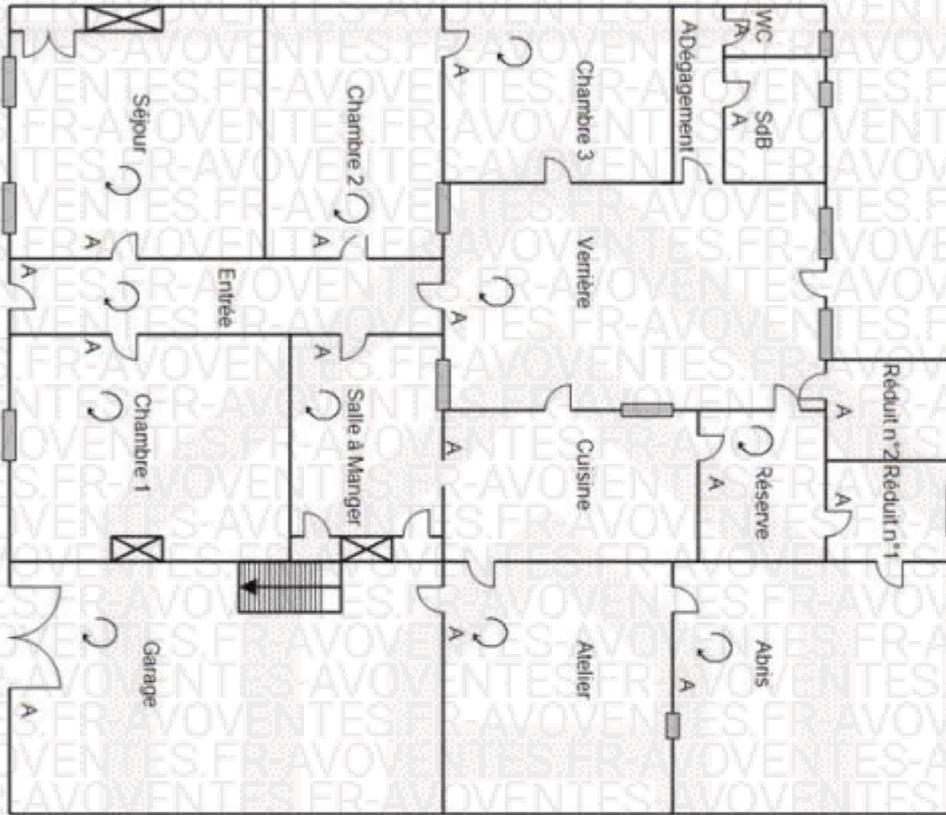
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

**5 CROQUIS**

RdC



 = sens de rotation  
 = point de départ des mesures plomb

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

## 6 RESULTATS DES MESURES

Local : Entrée (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
2	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
3						+ de 1 m	ND	0			
12	B	Porte	Chambranle	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
13						+ de 1 m	ND	0			
18	B	Porte	Chambranle	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
19						+ de 1 m	ND	0			
14	B	Porte	Embrasure	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0	0		
15						+ de 1 m	ND	0			
20	B	Porte	Embrasure	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0	0		
21						+ de 1 m	ND	0			
10	B	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
11						+ de 1 m	ND	0			
22	B	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
23						+ de 1 m	ND	0			
24	C	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	5,8	3		
25	D	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	6	2		
26	D	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
27						+ de 1 m	ND	0			
4	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
5						+ de 1 m	ND	0			
6	Toutes zones	Murs		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0	0		
7						+ de 1 m	ND	0			
16	Toutes zones	Murs	Soubassement	Toile de jute		- de 1 m	ND	0	0		
17						+ de 1 m	ND	0			
8	Toutes zones	Pilines		Ciment	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
9						+ de 1 m	ND	0			
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		7,14 %	

Local : Séjour (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
35	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	4,1	3		
30	B	Fenêtre	Ouvrant + Dormant ext.	Bols	Peinture	- de 1 m	D	2,4	3		
36	B	Fenêtre	Ouvrant + Dormant ext.	Bols	Peinture	- de 1 m	D	2,8	3		

39	B	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bols	Peinture	- de 1 m	D		5,2	3		
40	B	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bols	Peinture	- de 1 m	D		4,7	3		
31	B	Fenêtre	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
32						+ de 1 m	ND		0			
37	B	Fenêtre	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
38						+ de 1 m	ND		0			
41	C	Placard	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU		5,2	2		
33	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
34						+ de 1 m	ND		0			
28	Toutes zones	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
29						+ de 1 m	ND		0			
	Toutes zones	Plinthes		Céramique							Non peint	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>11</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>5</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>45,45 %</b>

### Local : Chambre 1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations		
42	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	7,8	3			
53	D	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	7,5	3			
47	D	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	13	3			
52	D	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bols	Peinture	- de 1 m	D	6,5	3			
48	D	Fenêtre	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0			
49						+ de 1 m	ND				0	
43	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0	0			
44						+ de 1 m	ND				0	
45	Sol	Plancher	Plancher bols			- de 1 m	ND	0	0			
46						+ de 1 m	ND				0	
50	Toutes zones	Murs		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0	0			
51						+ de 1 m	ND				0	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>8</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>4</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>50,00 %</b>

**NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.**

### Local : Chambre 2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
54	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
55						+ de 1 m	ND			
56	D	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
57						+ de 1 m	ND			

58	D	Fenêtre	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
59						+ de 1 m	ND	0		
66	D	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
67						+ de 1 m	ND	0		
60	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
61						+ de 1 m	ND	0		
62	Sol	Plancher		Chape ciment	Carrelage	- de 1 m	ND	0	0	
63						+ de 1 m	ND	0		
64	Toutes zones	Murs		Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0	0	
65						+ de 1 m	ND	0		
	Toutes zones	Plinthes		Céramique						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

### Local : Salle à Manger (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
68	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	7,3	2	
69	B	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	15	2	
70	B	Fenêtre	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
71						+ de 1 m	ND	0		
80	B	Porte	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
81						+ de 1 m	ND	0		
82	C	Placard	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	10	2	
83	C	Placard	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	6,7	2	
72	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
73						+ de 1 m	ND	0		
74	Sol	Plancher		Chape ciment	Carrelage	- de 1 m	ND	0	0	
75						+ de 1 m	ND	0		
76	Toutes zones	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
77						+ de 1 m	ND	0		
78	Toutes zones	Plinthes		Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
79						+ de 1 m	ND	0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

### Local : Cuisine (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
84	A	Porte	Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
85						+ de 1 m	ND	0		
88	B	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	3,2	2	

86	B	Porte-fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
87						+ de 1 m	ND	0		
89	C	Placard	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
90						+ de 1 m	ND	0		
101	C	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
102						+ de 1 m	ND	0		
104	D	Porte	Chambranle	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	3,1	2	
91	D	Porte	Embrasures	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
92						+ de 1 m	ND	0		
103	D	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	6,8	2	
93	Plafond	Plafond		Bols	Lasure	- de 1 m	ND	0	0	
94						+ de 1 m	ND	0		
95	Sol	Plancher		Chape ciment	Carrelage	- de 1 m	ND	0	0	
96						+ de 1 m	ND	0		
97	Toutes zones	Murs		Plâtre	Papier peint et faïence	- de 1 m	ND	0	0	
98						+ de 1 m	ND	0		
99	Toutes zones	Pilines		Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
100						+ de 1 m	ND	0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

#### Local : Réserve (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
109	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
110						+ de 1 m	ND	0		
111	B	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
112						+ de 1 m	ND	0		
113	C	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
114						+ de 1 m	ND	0		
107	Plafond	Plafond	Plancher bols	Carton	- de 1 m	ND	0	0	0	
108					+ de 1 m	ND	0			
105	Toutes zones	Murs		Enduit	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
106						+ de 1 m	ND	0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

#### Local : Réduit n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
115	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
116						+ de 1 m	ND	0		
122	C	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
123						+ de 1 m	ND	0		
124	C	Fenêtre	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	

15356 P

10/21

125						+ de 1 m	ND	0		
117	D	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	6,8	3	
118	Plafond	Plafond		Plancher bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
119						+ de 1 m	ND	0		
120	Toutes zones	Murs		Crépis ciment	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
121						+ de 1 m	ND	0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>6</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>16,67 %</b>

### Local : Réduit n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
126	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
127						+ de 1 m	ND	0		
128	D	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
129						+ de 1 m	ND	0		
130	Plafond	Plafond		Plancher bols	Panneaux PVC	- de 1 m	ND	0	0	
131						+ de 1 m	ND	0		
132	Toutes zones	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
133						+ de 1 m	ND	0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>4</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Verrière (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
151	A	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	6,5	2	
155	A	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	2,9	2	
152	A	Fenêtre 1	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	2,7	2	
153	A	Fenêtre 2	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
154						+ de 1 m	ND	0		
134	A	Porte-fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	2,3	2	
141	A	Porte-fenêtre	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	5,4	2	
142	B	Porte-fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	5,2	2	
144	B	Porte-fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
145						+ de 1 m	ND	0		
143	B	Porte-fenêtre	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	2,2	2	
156	C	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	1,5	2	
157	C	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	1,2	2	
160	C	Porte-fenêtre	Grilles	Métal	Peinture	- de 1 m	D	2,9	3	
150	C	Porte-fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	1,2	1	

146	C	Porte-fenêtre	Ouvrant + Dormant	Metal	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
147						+ de 1 m	ND	0		
135	D	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
136						+ de 1 m	ND	0		
148	D	Porte-fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
149						+ de 1 m	ND	0		
158	D	Porte-fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
159						+ de 1 m	ND	0		
137	Plafond	Plafond		Charpente apparente bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
138						+ de 1 m	ND	0		
139	Toutes zones	Murs		Crépis ciment	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
140						+ de 1 m	ND	0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>19</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>5,26 %</b>

**Local : Chambre 3 (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
161	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	3,2	2	
162	C	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	2,6	3	
164	D	Porte-fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	3	2	
163	D	Porte-fenêtre	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	7	2	
165	Plafond	Plafond		Bols	Lasure	- de 1 m	ND	0	0	
166						+ de 1 m	ND	0		
167	Sol	Plancher	Chape ciment	Carrelage	- de 1 m	ND	0	0		
168					+ de 1 m	ND	0			
169	Toutes zones	Murs		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
170						+ de 1 m	ND	0		
	Toutes zones	Pilines		Céramique						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>12,50 %</b>

**Local : Dégagement (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
171	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	1,7	3	
176	C	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
177						+ de 1 m	ND	0		
178	C	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
179						+ de 1 m	ND	0		
180	D	Porte-fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
181						+ de 1 m	ND	0		

172	Plafond	Plafond	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
173					+ de 1 m	ND	0		
174	Toutes zones	Murs	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0	0	
175					+ de 1 m	ND	0		
	Toutes zones	Plinthes	Céramique						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>7</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>14,29 %</b>

### Local : WC (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
182	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
183						+ de 1 m	ND	0		
188	C	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
189						+ de 1 m	ND	0		
184	Plafond	Plafond	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
185					+ de 1 m	ND	0			
186	Toutes zones	Murs	Plâtre	Papier peint	- de 1 m	ND	0	0		
187					+ de 1 m	ND	0			
	Toutes zones	Plinthes	Céramique						Non peint	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>	

### Local : SdB (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
190	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
191						+ de 1 m	ND	0		
192	C	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
193						+ de 1 m	ND	0		
194	Plafond	Plafond	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
195					+ de 1 m	ND	0			
196	Toutes zones	Murs	Crépis ciment	Peinture et talence	- de 1 m	ND	0	0		
197					+ de 1 m	ND	0			
	Toutes zones	Plinthes	Céramique						Non peint	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>	

### Local : Garage (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
198	A	Porte	Ouvrant +	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	

199			Dormant			+ de 1 m	ND		0			
206	C	Porte	Ouvrant + Dormant	Métal	Peinture	- de 1 m	D		6	3		
200	Plafond	Plafond		Plancher bois		- de 1 m	ND		0	0		
201						+ de 1 m	ND		0			
202	Sol	Plancher		Chape ciment	Briques de terre cuites	- de 1 m	ND		0	0		
203						+ de 1 m	ND		0			
204	Toutes zones	Murs		Maçonnerie brute		- de 1 m	ND		0	0		
205						+ de 1 m	ND		0			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>			<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>		<b>% de classe 3</b>	<b>20,00 %</b>

**Local : Atelier (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations		
207	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0			
208						+ de 1 m	ND	0				
209	B	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	8,6	3			
218	C	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0			
219						+ de 1 m	ND	0				
220	C	Fenêtre	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0			
221						+ de 1 m	ND	0				
216	C	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0			
217						+ de 1 m	ND	0				
210	Plafond	Plafond		Plancher bois		- de 1 m	ND	0	0			
211						+ de 1 m	ND	0				
212	Sol	Plancher		Chape ciment	Briques de terre cuites	- de 1 m	ND	0	0			
213						+ de 1 m	ND	0				
214	Toutes zones	Murs		Enduits	Peinture	- de 1 m	ND	0	0			
215						+ de 1 m	ND	0				
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>8</b>			<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>		<b>% de classe 3</b>	<b>12,50 %</b>

**Local : Abris (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
231	A	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
232						+ de 1 m	ND	0		
233	A	Fenêtre	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
234						+ de 1 m	ND	0		
222	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
223						+ de 1 m	ND	0		
224	B	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	8,5	3	
225	Plafond	Plafond		Charpente	Plaques métallique	- de 1 m	ND	0	0	

226			apparente bois		+ de 1 m	ND	0		
227	Sol	Plancher	Chape ciment		- de 1 m	ND	0	0	
228					+ de 1 m	ND	0		
229	Toutes zones	Murs	Maçonnerie brute		- de 1 m	ND	0	0	
230					+ de 1 m	ND	0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>7</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>14,29 %</b>

**Local : Dépendance légère type volière, abris... (RdC extérieur)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
251	Plafond	Plafond	Charpente apparente bois	Plaques Fibrociment	- de 1 m	ND		0	0	
252					+ de 1 m	ND		0		
243	Plafond	Plafond	Charpente apparente bois	Plaques métallique	- de 1 m	ND		0	0	
244					+ de 1 m	ND		0		
249	Plafond	Plafond	Métal	Plaques métallique	- de 1 m	ND		0	0	
250					+ de 1 m	ND		0		
245	Sol	Plancher	Chape ciment		- de 1 m	ND		0	0	
246					+ de 1 m	ND		0		
253	Toutes zones	Murs	Grillage		- de 1 m	ND		0	0	
254					+ de 1 m	ND		0		
247	Toutes zones	Murs	Maçonnerie brute		- de 1 m	ND		0	0	
248					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>6</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>	

**Local : Combles (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
235	B	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
236						+ de 1 m	ND			0
237	Plafond	Plafond	Charpente apparente bois		- de 1 m	ND		0	0	
238					+ de 1 m	ND		0		
239	Sol	Plancher	Plancher bois		- de 1 m	ND		0	0	
240					+ de 1 m	ND		0		
241	Toutes zones	Murs	Maçonnerie brute		- de 1 m	ND		0	0	
242					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>4</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>	

**LEGENDE**

<b>Localisation</b>	<b>HG</b> : en Haut à Gauche <b>MG</b> : au Milieu à Gauche <b>BG</b> : en Bas à Gauche	<b>HC</b> : en Haut au Centre <b>C</b> : au Centre <b>BC</b> : en Bas au Centre	<b>HD</b> : en Haut à Droite <b>MD</b> : au Milieu à Droite <b>BD</b> : en Bas à Droite
<b>Nature des dégradations</b>	<b>ND</b> : Non dégradé <b>EU</b> : Etat d'usage	<b>NV</b> : Non visible <b>D</b> : Dégradé	

## 7 COMMENTAIRES

Néant

## 8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

### Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée :  Oui  Non

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

## 9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

## 10 ANNEXES

### NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

#### **Les effets du plomb sur la santé**

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

#### **Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb**

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

#### **Si vous êtes enceinte**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

## Récapitulatif des mesures positives

### Local : Entrée (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
24	C	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	5,8	3	
25	D	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	6	2	

### Local : Séjour (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
35	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	4,1	3	
30	B	Fenêtre	Ouvrant + Dormant ext.	Bols	Peinture	- de 1 m	D	2,4	3	
36	B	Fenêtre	Ouvrant + Dormant ext.	Bols	Peinture	- de 1 m	D	2,8	3	
39	B	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bols	Peinture	- de 1 m	D	5,2	3	
40	B	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bols	Peinture	- de 1 m	D	4,7	3	
41	C	Placard	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	5,2	2	

### Local : Chambre 1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
42	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	7,8	3	
53	D	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	7,5	3	
47	D	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	13	3	
52	D	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bols	Peinture	- de 1 m	D	6,5	3	

### Local : Chambre 2 (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : Salle à Manger (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
68	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	7,3	2	

69	B	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU		15	2	
82	C	Placard	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU		10	2	
83	C	Placard	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU		6,7	2	

**Local : Cuisine (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
88	B	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	3,2	2	
104	D	Porte	Chambranle	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	3,1	2	
103	D	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	6,8	2	

**Local : Réserve (RDC)**

Aucune mesure positive

**Local : Réduit n°1 (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
117	D	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	6,8	3	

**Local : Réduit n°2 (RDC)**

Aucune mesure positive

**Local : Verrière (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
151	A	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	6,5	2	
155	A	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	2,9	2	
152	A	Fenêtre 1	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	2,7	2	
134	A	Porte-fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	2,3	2	
141	A	Porte-fenêtre	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	5,4	2	
142	B	Porte-fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	5,2	2	
143	B	Porte-fenêtre	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	2,2	2	
156	C	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	1,5	2	
157	C	Fenêtre	Ouvrant + Dormant	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	1,2	2	
160	C	Porte-fenêtre	Grilles	Métal	Peinture	- de 1 m	D	2,9	3	
150	C	Porte-fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	ND	1,2	1	

Local : Chambre 3 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
161	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	3,2	2	
162	C	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	2,6	3	
164	D	Porte-fenêtre	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	3	2	
163	D	Porte-fenêtre	Volets	Bols	Peinture	- de 1 m	EU	7	2	

Local : Dégagement (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
171	A	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	1,7	3	

Local : WC (RDC)										
Aucune mesure positive										

Local : SdB (RDC)										
Aucune mesure positive										

Local : Garage (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
206	C	Porte	Ouvrant + Dormant	Métal	Peinture	- de 1 m	D	6	3	

Local : Atelier (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
209	B	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	8,6	3	

Local : Abris (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
224	B	Porte	Ouvrant + Dormant	Bols	Peinture	- de 1 m	D	8,5	3	

Local : Dépendance légère type volière, abris... (RdC extérieur)										
Aucune mesure positive										

Local : Combles (1er)

Aucune mesure positive

## ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB



Date: 7/18/2011

To: Whom It May Concern

Re: Maximum Usage Time for Co-57 Sources in RMD Instruments LPA-1 Handheld XRF Analyzers

The instrument performance of an RMD Instruments LPA-1 Lead Paint Spectrum Analyzer with a Co-57 Isotope source designed for lead in paint applications. We state the following:

- For an analyzer with a Co-57 source with an initial activity of 444 MBq this limit is reached after a maximum of 24 months.

These limits are independent of actual use of the instrument. The source decay starts with the assembly of the source. With the normal source decay actual analysis time necessary to acquire meaningful data increases. The LPA-1 relies upon the calibration check procedure written in the manual to determine that the instrument analysis is satisfactory. The maximum possible duration which an LPA-1 remains in an operable condition (meaning that it can pass the calibration check procedure) is 24 months. This depends upon initial source activity (a maximum of 444 MBq) and other electronic based characteristics.

The Maximum operating time before re-sourcing a LPA-1 is mandatory should be no more than 24 months. If the LPA-1 does not satisfactorily pass the calibration check procedure prior to this date, then the LPA-1 should be re-sourced at that time.

Sincerely,

RMD Instruments Corporation  
44 Hunt Street  
Watertown, MA 02472  
617-668-6900

44 Hunt Street, Watertown, MA 02472-4699 | Phone: 617 668 6900 | Fax: 617 926 9743 | info@rmdinc.com | www.rmdinc.com

# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2482E2907158B  
établi le : 20/08/2024  
valable jusqu'au : 19/08/2034

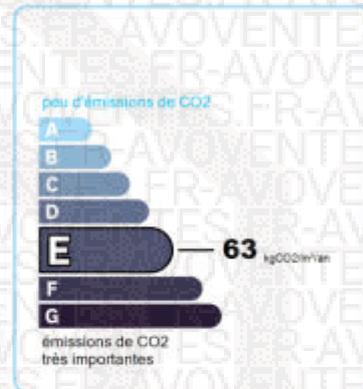
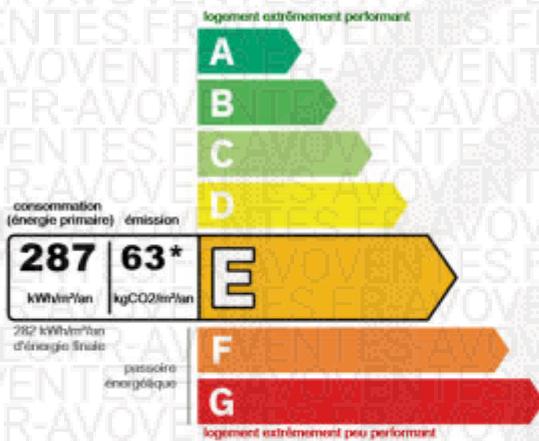
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)



adresse : **81 avenue Saint-Michel, 82360 LAMAGISTÈRE**  
type de bien : Maison individuelle  
année de construction : 1930  
surface de référence : **122 m²**  
propriétaire :   
adresse :

## Performance énergétique et climatique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 7737 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 40089 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **3 036 €** et **4 108 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

### Informations diagnostiqueur

**CME Expertises**

29 Rue Voltaire

82000 MONTAUBAN

diagnostiqueur :

tel : 05 63 20 58 95

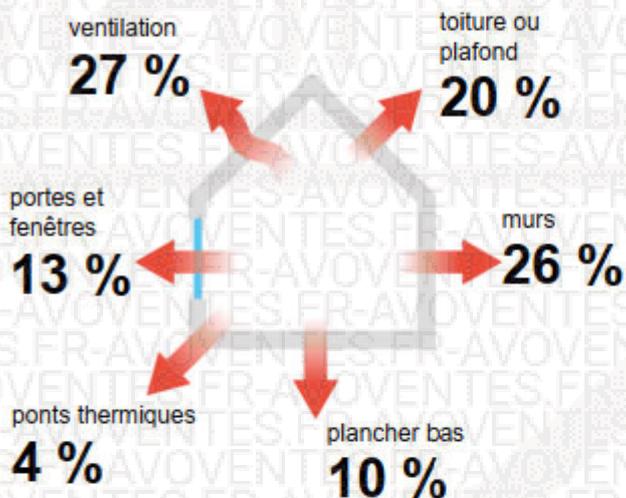
email : [cme.expertises82@orange.fr](mailto:cme.expertises82@orange.fr)

n° de certification : C2480

organisme de certification : Qualixpert

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Autorité vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire DPE à des fins de corrections ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de portabilité, d'effacement ou d'une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE ([infos@observatoire-dpe.ademe.fr](mailto:infos@observatoire-dpe.ademe.fr)).

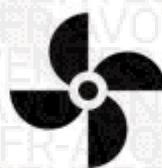
### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



### Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture de fenêtres

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Faites isoler la toiture de votre logement



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires photovoltaïques



pompe à chaleur



géothermie



chauffe-eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
 chauffage	 gaz naturel	31665 (31005 éf.)	Entre 2 698€ et 3 650€	 <b>87%</b>
 eau chaude sanitaire	 gaz naturel	2276 (2276 éf.)	Entre 194€ et 262€	 <b>7%</b>
 refroidissement				 <b>0%</b>
 éclairage	 électrique	554 (241 éf.)	Entre 71€ et 97€	 <b>3%</b>
 auxiliaires	 électrique	571 (248 éf.)	Entre 73€ et 99€	 <b>3%</b>
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>		<b>35 066 kWh</b> (34 430 kWh é.f.)	Entre 3 036€ et 4 108€ par an	<b>Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous</b>

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 119,84l par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°C**

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -21,3% sur votre facture **soit -677 € par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 119,84l /jour d'eau chaude à 40°C**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l. 49l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -31% sur votre facture **soit -70 € par an**

**astuces**

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

### Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 <b>murs</b>	Mur 7 Est Briques pleines simples donnant sur Bâtiment ou espace autre qu'habitation, non isolé Mur 1 Sud Briques pleines simples donnant sur Extérieur, non isolé Mur 4 Est Briques pleines simples donnant sur Extérieur, non isolé	<b>insuffisante</b>
 <b>plancher bas</b>	Plancher 1 Dalle béton donnant sur Terre-plein, non isolé	<b>moyenne</b>
 <b>toiture / plafond</b>	Plafond 1 Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur Combles perdus, non isolé	<b>insuffisante</b>
 <b>portes et fenêtres</b>	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Porte Bois Vitrée 30-60% simple vitrage Porte Bois Opaque pleine	<b>insuffisante</b>

### Vue d'ensemble des équipements

	description
 <b>chauffage</b>	Chaudière standard Gaz naturel, installation en 2005, individuel sur Radiateur
 <b>eau chaude sanitaire</b>	Chaudière standard Gaz naturel installation en 2005, individuel, production instantanée.
 <b>ventilation</b>	Ventilation par ouverture de fenêtres
 <b>pilotage</b>	Chaudière standard : Radiateur : sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 <b>isolation</b>	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
 <b>éclairage</b>	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 <b>radiateur</b>	Programmer le système de chauffage ou l'adapter en fonction de la présence des usagers : augmenter la température de consigne d'un degré augmente en moyenne de 6% la facture de chauffage.
 <b>chaudière</b>	Chaudière arrêtée depuis plusieurs années

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

**Les travaux essentiels** montant estimé : 4880 à 9760 €

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	R = 10 m <sup>2</sup> .K/W

2

**Les travaux à envisager** montant estimé : 9000 à 15000 €

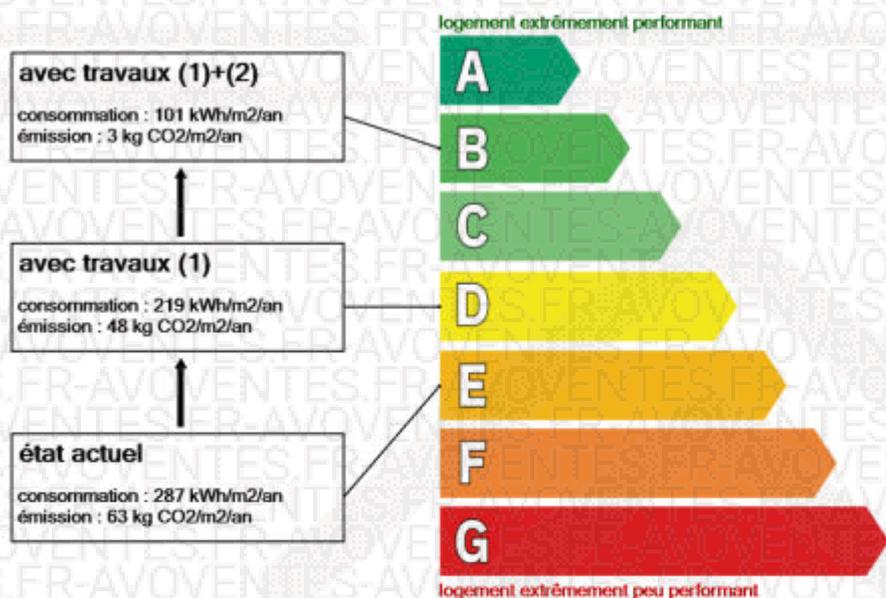
lot	description	performance recommandée
 chauffage	PAC Air Eau : Installation d'une pompe à chaleur air / eau	

**Commentaire:**

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)

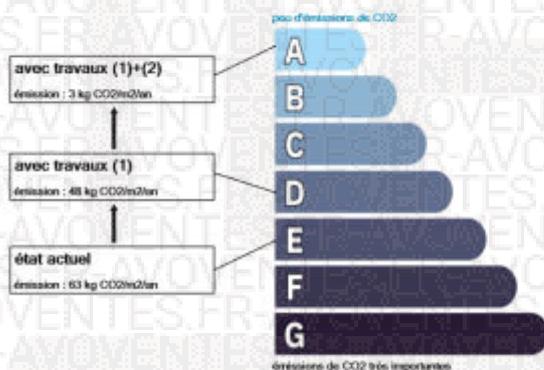
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[france-renov.gouv.fr/aides](https://france-renov.gouv.fr/aides)



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr)).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par Qualixpert

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2482E2907158B**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **C 443-**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **19/08/2024**

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Nous rappelons que les résultats obtenus peuvent faire l'objet de variation du fait :

- D'une occupation des locaux plus ou moins importante,
- Des consignes de chauffe,
- De l'usage des locaux, des volumes habitables/utiles non chauffés selon le choix des occupants mais totalisés dans la surface demandée par la réglementation.
- De la non ou mauvaise utilisation des systèmes de régulation, d'intermittence de chauffage,
- De la mauvaise mise en oeuvre de certains matériaux et/ou équipements du logement,
- D'un manque d'entretien des équipements du logement nuisant au rendement des matériels tels que le système de chauffage, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
généralités	Département		82 - Tarn et Garonne
	Altitude	 donnée en ligne	59
	Type de bien	 observée ou mesurée	Maison Individuelle
	Année de construction	 valeur estimée	1930 environ
	Surface de référence du logement	 observée ou mesurée	122
	Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	1
	Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	2,95

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
enveloppe	Surface	 observée ou mesurée	25,03 m <sup>2</sup>	
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques pleines simples	
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	45 cm	
	Mur 1	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
		Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
		Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage	
	Surface	 observée ou mesurée	9,57 m <sup>2</sup>	
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques pleines simples	
	Mur 2	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	45 cm
		Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
		Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
<b>Mur 3</b>	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10,59 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Briques pleines simples
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	12 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
<b>Mur 4</b>	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	15,8 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Briques pleines simples
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
<b>Mur 5</b>	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8,36 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Briques pleines simples
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
<b>Mur 6</b>	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	4,65 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Briques pleines simples
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
<b>Mur 7</b>	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Lourde
	Type de local non chauffé adjacent	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Bâtiment ou espace autre qu'habitation
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	45,4 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Briques pleines simples
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
<b>Mur 8</b>	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Lourde
	Type de local non chauffé adjacent	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Bâtiment ou espace autre qu'habitation

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Doublage	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	observée ou mesurée	122 m <sup>2</sup>
	Type	observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
	Résistance isolant	document fourni	0 m <sup>2</sup> K/W
<b>Plafond 1</b>	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	observée ou mesurée	122 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	observée ou mesurée	150 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	document fourni	Non
	Surface	observée ou mesurée	122 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
<b>Plancher 1</b>	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	45 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	122 m <sup>2</sup>
	Inertie	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée	Terre-plein
	Surface de baies	observée ou mesurée	4,72 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
<b>Fenêtre 1</b>	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,7 m <sup>2</sup>
<b>Fenêtre 2</b>	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$ )
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,6 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
<b>Fenêtre 3</b>	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$ )
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,64 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
<b>Fenêtre 4</b>	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$ )
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,1 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
<b>Fenêtre 5</b>	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée Ouest
	Type de masque proches	observée ou mesurée Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée Non
	Surface de baies	observée ou mesurée 1,58 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée Menuiserie Bois
<b>Fenêtre 6</b>	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	observée ou mesurée Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée Est
	Type de masque proches	observée ou mesurée Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée Non
	Surface de baies	observée ou mesurée 2,2 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée Menuiserie Bois
<b>Fenêtre 7</b>	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	observée ou mesurée Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée Est
	Type de masque proches	observée ou mesurée Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée Non
	Surface de baies	observée ou mesurée 0,38 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée Simple vitrage vertical
<b>Fenêtre 8</b>	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée Verticale (Inclinaison ≥ 75°)

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$ )
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,72 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
<b>Fenêtre 9</b>		
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$ )
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Type de menuiserie	 observée ou mesurée	Bois
<b>Porte 1</b>		
Type de porte	 observée ou mesurée	Vitrée 30-60% simple vitrage
Surface	 observée ou mesurée	2,99 m <sup>2</sup>
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Type de menuiserie	 observée ou mesurée	Bois
<b>Porte 2</b>		
Type de porte	 observée ou mesurée	Opaque pleine
Surface	 observée ou mesurée	1,64 m <sup>2</sup>
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Type de menuiserie	 observée ou mesurée	Bois
<b>Porte 3</b>		
Type de porte	 observée ou mesurée	Opaque pleine
Surface	 observée ou mesurée	1,8 m <sup>2</sup>
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	15,9 m
<b>Linéaire Fenêtre 1 Mur 1</b>		
Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 2 Mur 2	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 3 Mur 2	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 4 Mur 3	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 5 Mur 3	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 6 Mur 4	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,95 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 7 Mur 4	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,25 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 8 Mur 5	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 9 Mur 5	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée	
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non	
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel	
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur	
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,35 m	
<b>Linéaire Porte 1 Mur 1</b>	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm	
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non	
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel	
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur	
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5 m	
	<b>Linéaire Porte 2 Mur 6</b>	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
		Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
		Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Type de pont thermique		 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur	
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,9 m	
	<b>Linéaire Porte 3 Mur 7</b>	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
		Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
		Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel

## Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
équipements	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière standard
	Surface chauffée	 observée ou mesurée	122 m <sup>2</sup>
	Année d'installation	 valeur par défaut	2005
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Gaz
	Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
	QP0	 valeur par défaut	0,24 kW
	Pn	 document fourni	24 kW
	Rpn	 valeur par défaut	86,76 %
	Rpint	 valeur par défaut	84,14 %
	Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur
	Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	122 m <sup>2</sup>
	Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
	Équipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Central avec minimum de température
Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non	
Chaudière standard Gaz naturel	Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière standard Gaz naturel
	Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Non
	Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Non
Ventilation	Type de ventilation	 observée ou mesurée	Ventilation par ouverture de fenêtres
	Année installation	 valeur par défaut	1900
	Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Oui
	Menuiseries avec joints	 observée ou mesurée	Non

# RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;

Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010, définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible

## A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Localisation du ou des bâtiments</li> </ul> Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> appartement <input checked="" type="checkbox"/> maison individuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désignation et situation du ou des lots de copropriété :</li> </ul> Adresse : <b>81 avenue Saint-Michel</b> <b>82360 LAMAGISTÈRE</b>
Nature du gaz distribué : <input checked="" type="checkbox"/> GN <input type="checkbox"/> GPL <input type="checkbox"/> Air propane ou butané	Etage : <b>R+1 (combles à l'étage)</b> Réf. Cadastre : <b>C 443</b> Date du Permis de construire : <b>Non communiqué</b>
Distributeur de gaz : <b>GrDF 399 avenue du Danemark 82000 Montauban</b>	
Installation alimentée en gaz : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
Rapport n° : <b>15356</b> <b>GAZ</b>	

## B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :</li> </ul> Nom : <b>Indivision</b> Adresse :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :</li> </ul> Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : <b>Avocat</b> Nom / Prénom : <b>Maître MATTAR Rafaël</b> Adresse : <b>60 Avenue Victor Hugo</b> <b>82200 MOISSAC</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titulaire du contrat de fourniture de gaz :</li> </ul> Nom : <b>Absence d'abonnement</b> (contrat mis en suspend) Adresse :	<input type="checkbox"/> Numéro de point de livraison gaz Ou <input type="checkbox"/> Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou <input checked="" type="checkbox"/> A défaut le numéro de compteur <b>Numéro : 0318 B1 598973</b>

## C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identité de l'opérateur de diagnostic</li> </ul> Nom / Prénom : Raison sociale et nom de l'entreprise : <b>CME Expertises</b> Adresse : <b>29 Rue Voltaire</b> <b>82000 MONTAUBAN</b> N° Siret : <b>499 001 527 00047</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désignation de la compagnie d'assurance</li> </ul> Nom : <b>AXA Assurance</b> N° de police : <b>11174779004</b> Date de validité : <b>01/01/2025</b>
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>Qualixpert le 12/09/2022</b> N° de certification : <b>C2474</b> Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : <b>NF P45-500 Juillet 2022</b>	

## D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations	
Genre (1)	Type (2)	Taux de CO	Anomalie
Marque	Puissance (kW)	CO (ppm)	<b>Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné</b>
Modèle	Localisation		
<b>Chauffage</b>	<b>Etanche</b>	Non réalisable	Absence de gaz dans le réseau suite à une interruption de contrat avec le distributeur d'énergie.
VISSMANN	24,00		
VITOPEND 222	Garage - Mur D		

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur...
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
A.R.	Appareil Raccordé
D.E.M	Dispositif d'Extraction Mécanique
CENR	Chauffe Eau Non Raccordé

## E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° (3)	A1 <sup>(4)</sup> , A2 <sup>(5)</sup> DGI <sup>(6)</sup> ou 32c <sup>(7)</sup>	Libellé des anomalies	Recommandations
<b>Risques Encourus</b>			
8b	<b>A2</b>	L'extrémité de l'organe de coupure d'appareil ou de la tuyauterie en attente n'est pas obturée	Intervention au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV). Mise en place d'un bouchon d'obturation sur le robinet de commande d'appareil en attente de raccordement.
<p><i>L'absence d'OCA ou son inaccessibilité excluent la possibilité de couper l'arrivée du gaz à l'appareil (par exemple, dans le cas de dé-raccordement accidentel ou de rupture du tube souple, pour son remplacement ou en cas d'incident sur l'appareil). Il existe un risque de fausse manoeuvre si un robinet n'est pas obturé par un bouchon alors qu'il ne dessert aucun appareil. Cette fausse manoeuvre peut entraîner un dégagement de gaz et donc un risque d'explosion. Le même risque existe si une tuyauterie en aval d'un robinet n'est pas obturée par un bouchon vissé, alors qu'elle n'est raccordée à aucun appareil.</i></p>			
5	<b>A2</b>	L'espace annulaire de la canalisation gaz à la pénétration dans le logement est visible. Si oui, il est obturé	Mise en place d'un mastic d'étanchéité au droit du mur à la pénétration de la canalisation gaz dans le logement.
<p><i>Accumulation de gaz dans l'habitation (le plus souvent en sous-sol ou en cave) provenant d'une fuite extérieure et pouvant entraîner une explosion</i></p>			

LEGENDE	
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
(7) 32c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

**F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTROLES ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTROLES N'AYANT PAS PU ETRE REALISES**

**Liste des bâtiments et parties de bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs**

Néant

**Liste des points de contrôles n'ayant pu être réalisés**

N°	Intitulé	Justification
6a	C.3 Installation intérieure — Étanchéité apparente / Lecture d'un débit inférieur ou égal à 6 l/h	Absence de gaz dans le réseau suite à une interruption de contrat avec le distributeur d'énergie
6b1	C.3 Installation intérieure — Étanchéité apparente / Lecture d'un débit supérieur à 6 l/h avec robinet(s) de commande ouvert(s)	Absence de gaz dans le réseau suite à une interruption de contrat avec le distributeur d'énergie
6b2	C.3 Installation intérieure — Étanchéité apparente / Lecture d'un débit supérieur à 6 l/h avec robinet(s) de commande fermé(s)	Absence de gaz dans le réseau suite à une interruption de contrat avec le distributeur d'énergie
T	D.4 Appareils étanches (Types C) / Taux de CO mesuré à proximité de l'appareil raccordé dans les conditions de mesures normalisées	Absence de gaz dans le réseau suite à une interruption de contrat avec le distributeur d'énergie

**G CONSTATATIONS DIVERSES**

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable
- Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

*Les tests en fonctionnement sur la chaudière ainsi que le contrôle de l'étanchéité des canalisations n'ont pu être effectués en raison de l'absence de gaz dans le réseau suite à une interruption de contrat avec le distributeur d'énergie. Il aura lieu de prévoir un contrôle des appareils par un professionnel qualifié avant toute remise en service*

**H CONCLUSION**

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type **A1** qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type **A2** qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type **DGI** qui devront être réparées avant remise en service.  
Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.
- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

Etat de l'installation intérieure de GAZ

## I EN CAS DE DGI : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou  Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par \_\_\_\_\_ des informations suivantes :
- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
  - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie.

## J EN CAS D'ANOMALIE 32c : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Transmission au Distributeur de gaz par \_\_\_\_\_ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie

## K SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise

SARL CME EXPERTISES

29 rue Voltaire  
82000 MONTAUBAN  
Tél. 05 63 20 58 95

cme.expertises@orange.fr

09 70 32 40 31

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : **19/08/2024**

Fait à **MONTAUBAN** le **19/08/2024**

Rapport n° : **15356** **GAZ**

Date de fin de validité : **18/08/2027**

Nom / Prénom du responsable : \_\_\_\_\_

© AVOVENTES.FR

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

## ANNEXE – PHOTOS

### Point de contrôle N° 8b



Description :

**A2** L'extrémité de l'organe de coupure d'appareil ou de la tuyauterie en attente n'est pas obturée

### Point de contrôle N° 5



Description :

**A2** L'espace annulaire de la canalisation gaz à la pénétration dans le logement est visible. Si oui, il est obturé

## DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

### A DESIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BATI(S)

▪ Localisation du ou des immeubles bâti(s) Type d'immeuble :  Appartement  
Département : TARN-ET-GARONNE  Maison individuelle  
Commune : LAMAGISTÈRE (82360)  
Adresse : 81 avenue Saint-Michel Propriété de : @AVOVENTES.FR  
Lieu-dit / immeuble :  
Réf. Cadastre : C 443

▪ Désignation et situation du bien : Année de construction : 1930  
Etage : R+1 (combles à l'étage) Année de l'installation : > à 15 ans

Distributeur d'électricité : Enedis

Rapport n° : 15356 ELEC

### B IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ Identité du donneur d'ordre  
Nom / Prénom : Maître MATTAR Rafaël  
Adresse : 60 Avenue Victor Hugo  
82200 MOISSAC

▪ Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :  
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :   
Autre le cas échéant (préciser)  Avocat

### C IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR

▪ Identité de l'opérateur :  
Nom :  
Nom et raison sociale de l'entreprise : CME Expertises  
Adresse : 29 Rue Voltaire  
82000 MONTAUBAN  
N° Siret : 499 001 527 00047  
Désignation de la compagnie d'assurance : AXA Assurance  
N° de police : 11174779004 date de validité : 01/01/2025  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Qualixpert  
, le 19/11/2023 , jusqu'au 18/11/2030  
N° de certification : C2474

## D Limites du domaine d'application du diagnostic

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure, ni les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés sous une tension  $< 50$  V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

## E Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

### E1 Anomalies et / ou constatations diverses relevées lors du diagnostic

*Cocher distinctement le cas approprié parmi les quatre éventualités ci-dessous :*

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.  
Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).  
L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.  
Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).  
L'installation fait également l'objet de constatations diverses.

**E2 Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :**

Cocher distinctement les domaines où des anomalies non compensées sont avérées en faisant mention des autres domaines:

- 1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
- 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 7. Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
- 8.1. Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- 8.2. Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- 9. Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative.
- 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine

**E3 Les constatations diverses concernent :**

Cocher distinctement le(s) cas approprié(s) parmi les éventualités ci-dessous:

- Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic
- Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés
- Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

## F ANOMALIES IDENTIFIEES

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)
B.3.3.2 a)	Il n'existe pas de CONDUCTEUR DE TERRE.	A définir		Mise en place d'une prise de terre, d'un conducteur de terre avec barrette de mesure, d'un conducteur principal de protection raccordé au tableau de répartition.
B.3.3.4 a)	La CONNEXION à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale d'au moins une CANALISATION métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément CONDUCTEUR de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms).	A définir		Relier tous les éléments conducteurs à la liaison équipotentielle principale
B.3.3.5 a1)	Il n'existe pas de CONDUCTEUR PRINCIPAL de PROTECTION.	A définir		Mise en place d'une prise de terre, d'un conducteur de terre avec barrette de mesure, d'un conducteur principal de protection raccordé au tableau de répartition.
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	Divers locaux		Mise en place d'une protection différentielle à haute sensibilité 30 mA en amont du tableau de répartition
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	Divers locaux		Mise en place d'une protection différentielle à haute sensibilité 30 mA en amont du tableau de répartition
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	Divers locaux		Mise en place du conducteur de protection sur l'ensemble des circuits du logement (socle de prise sans broche de terre, ou avec broche mais sans conducteur de protection, matériel de classe 1, etc.). Cette anomalie peut être compensée par la pose, en amont du tableau de répartition, d'une protection différentielle à haute sensibilité
B.3.3.7 a)	Au moins un CONDUIT métalliques en montage apparent ou encastré, comportant des CONDUCTEURS, n'est pas relié à la terre.	Divers locaux		Mise à la terre des conduits métalliques ou remplacement. Cette anomalie peut être compensée par la pose d'une protection différentielle en amont du tableau de répartition.
B.3.3.9 b)	Au moins une boîte de CONNEXION métallique en montage apparent ou encastré ne sont pas reliées à la terre.	Divers locaux		Mise à la terre des boîtes métalliques ou remplacement. Cette anomalie peut être compensée par la pose d'une protection différentielle en amont du tableau de répartition. Suppression des boîtes de connexion métalliques
B.3.3.10 a)	Au moins un socle de prise de courant placé à l'extérieur n'est pas protégé par un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	Extérieur (puits)		Mise en place d'une protection différentielle à haute sensibilité en amont du tableau de répartition
B.4.3 a1)	Au moins un CIRCUIT n'est pas protégé, à son origine, contre les surcharges et les courts-circuits.	A définir		Mise en place d'un tableau de répartition avec protection différentielle à haute sensibilité en amont et raccordé au système de mise à la terre.

B.4.3 b)	Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).	Divers locaux	Suppression des matériels vétustes et mise en place d'un tableau de répartition avec protection différentielle à haute sensibilité en amont et raccordé au système de mise à la terre.
B.5.3 a)	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES.	SdB	Relier tous les éléments conducteurs de la salle d'eau à la liaison équipotentielle supplémentaire
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).	SdB	Les volumes réglementaires de la baignoire ne sont respectés, nous recommandons une modification de l'installation par la pose d'une protection différentielle à haute sensibilité.
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Divers locaux	Remplacement ou remise en état des matériels dégradés ou défectueux.
B.7.3 b)	L'isolant d'au moins un CONDUCTEUR est dégradé.	Divers locaux	Remplacement des conducteurs dégradés
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.	Divers locaux	Mise en place de protections appropriées type boîte de dérivation sur les dominos non protégés
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.	Divers locaux	Suppression des fusibles à broches rechargeables dont les parties actives nues sous tension sont accessibles lors d'une manipulation des éléments de remplacement.
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.	Divers locaux	Suppression des fusibles à broches rechargeable, des interrupteurs et socles de prise constitués de parties métalliques, des anciens conducteurs tressés, des douilles métalliques sans connexion à la terre, etc..
B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.	Extérieur	Les matériels utilisés en extérieur doivent être d'un indice IP adapté pour l'usage. remplacer les matériels ne répondant pas à ces exigences.
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	Divers locaux	Mise en place de protections appropriées type goulotte, plinthe, gaine sur les conducteurs non protégés.

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (\*) **Avertissement:** la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

## G.1 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

## G.2 CONSTATATIONS DIVERSES

### ➤ E.2 - Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité).	Compte tenu de l'absence de tension dans l'installation électrique, ce point de contrôle n'a pu être vérifié.
B.2.3.1 i)	Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent.	Compte tenu de l'absence de tension dans l'installation électrique, ce point de contrôle n'a pu être vérifié.
B.3.3.1 d)	Valeur de la résistance de la PRISE DE TERRE adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s).	Compte tenu de l'absence de tension dans l'installation électrique, ce point de contrôle n'a pu être vérifié.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

### ➤ Autres constatations

- Le logement étant encombré, certains équipements non accessibles, non visibles n'ont pu être contrôlés et/ou vérifiés.
- Compte tenu de la vétusté de l'installation électrique, nous recommandons une rénovation de cette installation par un professionnel qualifié afin d'éliminer les nombreuses anomalies et les dangers pour les occupants qu'elle présente

<b>G.3</b>	<b>CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL</b>
Néant	

<b>H</b>	<b>IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :</b>
Néant	

<b>I</b>	<b>CACHET, DATE ET SIGNATURE</b>
<b>Cachet de l'entreprise</b>  <p>SARL CME EXPERTISES          29 rue Voltaire          82000 MONTAUBAN          Tél. 05 63 20 58 95          cme.expertises@orange.fr          05 63 20 58 95</p>	<b>Dates de visite et d'établissement de l'état</b> Visite effectuée le <b>19/08/2024</b> Date de fin de validité : <b>18/08/2027</b> Etat rédigé à <b>MONTAUBAN</b> Le <b>19/08/2024</b> Nom : _____ <b>Signature de l'opérateur :</b> _____

<b>I</b>	<b>OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES</b>
----------	--

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
<b>1</b>	<b>Appareil général de commande et de protection :</b> Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
<b>2</b>	<b>Protection différentielle à l'origine de l'installation :</b> ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>3</b>	<b>Prise de terre et installation de mise à la terre :</b> Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistance partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>4</b>	<b>Protection contre les surintensités :</b> Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
<b>5</b>	<b>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</b> Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>6</b>	<b>Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</b> Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

<b>7</b>	<b>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</b> Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrification, voire d'électrocution.
<b>8</b>	<b>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</b> Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrification, voire d'électrocution.
<b>9</b>	<b>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</b> Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrification, voire d'électrocution.
<b>10</b>	<b>Piscine privée ou bassin de fontaine :</b> les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrification, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600

## J INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Correspondance avec le domaine d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
<b>11</b>	<p><b>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tou ou partie de l'installation électrique:</b> L'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique, etc.) des mesures classiques de protection contre les chocs électriques</p> <p><b>Socles de prise de courant de type à obturateurs :</b> L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrification, voire l'électrocution.</p> <p><b>Socles de prise de courant de type à puits:</b> La présence d'un puit au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrification, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

## ANNEXE 1 – OBSERVATIONS

### LISTE DES ANOMALIES COMPENSEES

Néant

## ANNEXE 2 – PHOTOS DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.3.3.4 a)



<u>Description :</u>	La CONNEXION à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale d'au moins une CANALISATION métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément CONDUCTEUR de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms).
<u>Observation(s)</u>	Relier tous les éléments conducteurs à la liaison équipotentielle principale

Point de contrôle N° B.3.3.6 a1)



<u>Description :</u>	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.
<u>Observation(s)</u>	Mise en place d'une protection différentielle à haute sensibilité 30 mA en amont du tableau de répartition

Point de contrôle N° B.3.3.6 a2)



<u>Description :</u>	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.
<u>Observation(s)</u>	Mise en place d'une protection différentielle à haute sensibilité 30 mA en amont du tableau de répartition

**Point de contrôle N° B.3.3.6 a3)**



<b>Description :</b>	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.
<b>Observation(s)</b>	Mise en place du conducteur de protection sur l'ensemble des circuits du logement (socle de prise sans broche de terre, ou avec broche mais sans conducteur de protection, matériel de classe 1, etc..). Cette anomalie peut être compensée par la pose, en amont du tableau de répartition, d'une protection différentielle à haute sensibilité

**Point de contrôle N° B.3.3.7 a)**



<b>Description :</b>	Au moins un CONDUIT métalliques en montage apparent ou encastré, comportant des CONDUCTEURS, n'est pas relié à la terre.
<b>Observation(s)</b>	Mise à la terre des conduits métalliques ou remplacement. Cette anomalie peut être compensée par la pose d'une protection différentielle en amont du tableau de répartition.

Point de contrôle N° B.3.3.9 b)



<u>Description :</u>	Au moins une boîte de CONNEXION métallique en montage apparent ou encastré ne sont pas reliées à la terre.
<u>Observation(s)</u>	Mise à la terre des boîtes métalliques ou remplacement. Cette anomalie peut être compensée par la pose d'une protection différentielle en amont du tableau de répartition. Suppression des boites de connexion métalliques

Point de contrôle N° B.3.3.10 a)



<u>Description :</u>	Au moins un socle de prise de courant placé à l'extérieur n'est pas protégé par un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.
<u>Observation(s)</u>	Mise en place d'une protection différentielle à haute sensibilité en amont du tableau de répartition

**Point de contrôle N° B.4.3 a1)**



<b>Description :</b>	Au moins un CIRCUIT n'est pas protégé, à son origine, contre les surcharges et les courts-circuits.
<b>Observation(s)</b>	Mise en place d'un tableau de répartition avec protection différentielle à haute sensibilité en amont et raccordé au système de mise à la terre.

**Point de contrôle N° B.4.3 b)**



<b>Description :</b>	Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).
<b>Observation(s)</b>	Suppression des matériels vétustes et mise en place d'un tableau de répartition avec protection différentielle à haute sensibilité en amont et raccordé au système de mise à la terre.

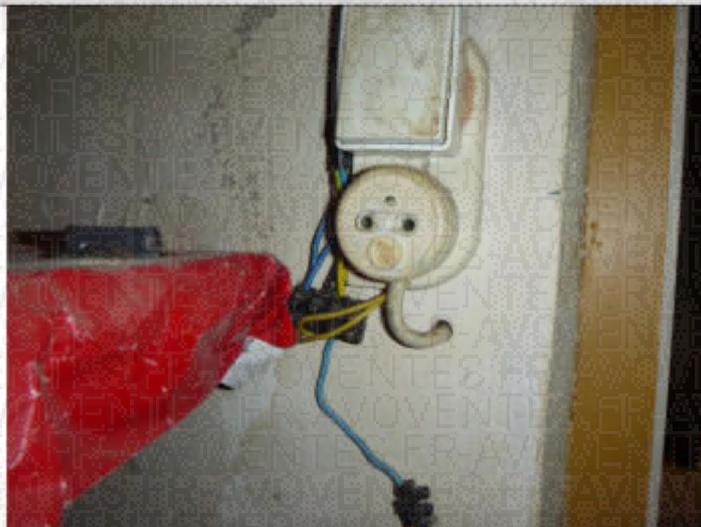
Point de contrôle N° B.7.3 a)



**Description :** L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

**Observation(s)** Remplacement ou remise en état des matériels dégradés ou défectueux.

Point de contrôle N° B.7.3 d)



**Description :** L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.

**Observation(s)** Mise en place de protections appropriées type boîte de dérivation sur les dominos non protégés

Point de contrôle N° B.7.3 e)



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Suppression des fusibles à broches rechargeables dont les parties actives nues sous tension sont accessibles lors d'une manipulation des éléments de remplacement.

Point de contrôle N° B.8.3 a)



<u>Description :</u>	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.
<u>Observation(s)</u>	Suppression des fusibles à broches rechargeable, des interrupteurs et socles de prise constitués de parties métalliques, des anciens conducteurs tressés, des douilles métalliques sans connexion à la terre, etc..

Point de contrôle N° B.8.3 b)



<u>Description :</u>	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.
<u>Observation(s)</u>	Les matériels utilisés en extérieur doivent être d'un indice IP adapté pour l'usage. remplacer les matériels ne répondant pas à ces exigences.

Point de contrôle N° B.8.3 e)



<u>Description :</u>	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.
<u>Observation(s)</u>	Mise en place de protections appropriées type goulotte, plinthe, gaine sur les conducteurs non protégés.

## SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° 15356

### Attestation d'assurance 2024

#### Votre Assurance

► RCE PRESTATAIRES



#### Assurance et Banque

SARL CME EXPERTISES  
29 RUE VOLTAIRE  
82000 MONTAUBAN FR

#### COURTIER

ARCOS  
16 AVENUE CHARLES DE GAULLE  
31130 BALMA  
Tél: 05 61 83 29 13  
Email: ASSURANCE@ARCOS-SOLUTION.COM  
Portefeuille: 0201627584

#### Vos références :

Contrat n° 11174779004  
Client n° 0808887320

AXA France IARD, atteste que :

SARL CME EXPERTISES  
29 RUE VOLTAIRE  
82000 MONTAUBAN

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 11174779004 ayant pris effet le 01/01/2024. Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** relevant du Dossier de Diagnostic technique (DDT)

**Diagnostic amiante avant travaux ou démolition**

**Recherche de plomb avant travaux**

**Diagnostic état parasitaire**

**Loi Carrez**

**Prêts conventionnés, prêt à taux zéro, normes habitabilité**

**Diagnostic technique SRU**

**Diagnostic métrage habitable Loi BOUTIN**

**Diagnostic Eco prêt**

**Diagnostic Technique Global (DTG)**

**AUDIT ENERGETIQUE réalisé dans le cadre de la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22/08/2021 ;**

**A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATIONS DE LOUAGE D'OUVRAGE OU DE MAITRISE D'ŒUVRE RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE.**

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2024 au 01/01/2025 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

#### AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 830 Euros  
Siège social : 313, Terrasse de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 222 052 960 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 052 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1

## Attestation



Certificat N° C2474



Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-685 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 29/04/2023 au 28/04/2030	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 23/07/2022 au 22/07/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 23/07/2022 au 22/07/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 12/09/2022 au 11/09/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Amiante avec mention	Certificat valable Du 23/10/2022 au 22/10/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 19/11/2023 au 18/11/2030	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 01 juillet 2024

Directrice Administrative



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.  
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com).

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Daval - 81100 Castelnau  
Tél. : 05 83 71 05 13 - [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com)  
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120Z - RCS Castelnau 50917 893 037 032 00018

## Attestation



Certificat N° C2480



Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-685 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 20/04/2023 au 22/11/2029	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnosticiens intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 25/12/2022 au 24/12/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Amiante sans mention	Certificat valable Du 22/11/2022 au 21/11/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 22/11/2022 au 21/11/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 23/11/2022 au 19/04/2023	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnosticiens intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 17/12/2023 au 16/12/2030	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 01 juillet 2024

Directrice Administrative



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.  
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com).

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Daval - 81100 Castelnau  
Tél. : 05 83 71 05 13 - [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com)  
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120Z - RCS Castelnau 50917 893 037 032 00018

MONTAUBAN le mercredi 21 août 2024

**Référence Rapport :** 15356  
**Objet :** ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
**Adresse du bien :** 81 avenue Saint-Michel  
82360 LAMAGISTÈRE  
**Type de bien :** Maison individuelle  
**Date de la mission :** 19/08/2024

Monsieur et madame,

*Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, AVOVENTES.FR, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).*

*Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :*

- *présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- *ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),*
- *n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

*Nous vous prions d'agréer, monsieur et madame, l'expression de nos salutations distinguées.*

CME Expertises